

Rapport d'activité 2021

<p>Cour d'appel : Versailles</p>	<p>CDAD Des Hauts-de- Seine</p>	<p>TJ : Nanterre</p>
<p>Autres TJ :</p>		<p>Population : 1 619 120 habitants</p>
<p>Autres CDAD du ressort :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CDAD du Val d'Oise - CDAD des Yvelines - CDAD d'Eure-et-Loire 	<p>Tél. : 01 40 97 11 32</p> <p>Adresse : 179 – 191 avenue Joliot Curie 92020 NANTERRE</p> <p>Courriel : cdad-hauts-de-seine@justice.fr</p> <p>Site internet : http://www.cdad-hautsdeseine.justice.fr</p>	<p>3 MJD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Blagis (Bagneux) - Châtenay-Malabry - Gennevilliers
<p>Date de la convention initiale : 12 février 2004</p> <p>Date du dernier renouvellement : 25 février 2020</p>	<p>Président : Madame Catherine PAUTRAT</p> <p>Tél. : 01 40 97 11 32</p> <p>Courriel : catherine.pautrat@justice.fr</p>	
<p>MDPAAD : Madame Coline LEGEAY</p> <p>Tél. : 01 39 49 67 04</p> <p>Courriel : coline.legeay@justice.fr</p>	<p>Régime :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comptabilité privée - Personnel de droit public 	<p>Secrétaire général / Coordinateur : Madame Sylvie BENARDEAU</p> <p>Tél. : 01 40 97 11 32</p> <p>Courriel : sylvie.benardeau@justice.fr</p>

Coordonnées du rédacteur du rapport : Sylvie BENARDEAU, Secrétaire générale du CDAD des Hauts-de-Seine

Tel : 01 40 97 11 32 Courriel : sylvie.benardeau@justice.fr et cdad-hauts-de-seine@justice.fr

SOMMAIRE

1-	Organisation et fonctionnement du CDAD :.....	3
	1-1 Convention constitutive :	3
	• <i>La convention constitutive initiale :</i>	<i>3</i>
	• <i>Les renouvellements des conventions :</i>	<i>3</i>
	1-2 Composition du CDAD :	4
	• <i>Les membres de droit :</i>	<i>4</i>
	• <i>Les membres associés :</i>	<i>4</i>
	• <i>Les personnes qualifiées :</i>	<i>5</i>
	1-3 Organes statutaires :	5
	• <i>Réunions de l'assemblée générale :</i>	<i>5</i>
	• <i>Réunions du conseil d'administration :</i>	<i>6</i>
2-	Moyens attribués au CDAD :	7
	2-1 Moyens budgétaires et comptables :	7
	• <i>Budget :</i>	<i>7</i>
	• <i>Comptabilité :</i>	<i>9</i>
	2-2 Moyens en personnel du CDAD :	9
	• <i>Personnel mis à disposition :</i>	<i>9</i>
	• <i>Volontaire en service civique :</i>	<i>9</i>
3-	Actions menées par le CDAD :	10
	3-1 Maillage territorial mis en place	10
	3-2 Actions du CDAD :	11
	• <i>Actions thématiques :</i>	<i>11</i>
	• <i>Actions de communication</i>	<i>13</i>
	• <i>Outils de communication</i>	<i>13</i>
4-	Bilan de l'année 2021 :	13
5-	Perspectives pour l'année 2022.....	14
	5-1 Moyens prévisionnels :	14
	5-2 Actions prévisionnelles :	15
	5-3 Observations éventuelles :	16

1- Organisation et fonctionnement du CDAD :

1-1 Convention constitutive :

- La convention constitutive initiale :

Date de signature de la convention initiale :	12/04/2004
Date d'approbation :	11/03/2004
Date de publication :	31/03/2004
Durée :	6 ans
Comptabilité :	Privée
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	10/01/2014
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun
Date de signature d'un avenant :	Aucun

- Les renouvellements des conventions :

Date de signature du renouvellement de la convention initiale :	13/03/2010
Date d'approbation :	04/05/2010
Date de publication :	18/05/2010
Durée :	6 ans
Comptabilité :	Privée
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	13/03/2010
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun
Date de signature d'un avenant :	Aucun

Date de signature du renouvellement de la convention :	10/01/2014
Date d'approbation :	21/03/2014
Date de publication :	01/05/2014
Durée :	6 ans
Comptabilité :	Privée
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	10/01/2014
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun
Date de signature d'un avenant :	Aucun

Date de signature du renouvellement de la convention :	25/02/2020
Date d'approbation :	15/02/2021
Date de publication :	16/02/2021
Durée :	6 ans, à compter du 22 décembre 2019
Comptabilité :	Privée
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	15/01/2021
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun
Date de signature d'un avenant :	Aucun

1-2 Composition du CDAD :

• Les membres de droit :

L'Etat, représenté par - le préfet du département,	Le préfet des Hauts-de-Seine
- le président du TJ du chef-lieu du département,	La présidente du tribunal judiciaire de Nanterre
- et le procureur de la République près ce TJ	Le procureur de la République du tribunal judiciaire de Nanterre
Le département, représenté par le président du conseil départemental	Le président du conseil départemental des Hauts-de-Seine
L'association départementale des maires	Le président de l'association départementale des maires des Hauts-de-Seine
L'Ordre des avocats du / de l'un des barreau(x) du département	Le bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau des Hauts-de-Seine Un avocat
La caisse des règlements pécuniaires de ce barreau	Le président de la CARPA des Hauts-de-Seine
La chambre départementale des huissiers de justice	Le président de la chambre départementale des huissiers de justice des Hauts-de-Seine
La chambre départementale des notaires	Le président de la chambre départementale des notaires des Hauts-de-Seine
L'association ou les associations	Le directeur de l'association départementale d'information sur le logement

• Les membres associés :

L'association départementale d'aide aux victimes d'infraction pénale	Le directeur de l'ADAVIP 92
L'Union des services de médiation familiale des Hauts-de-Seine	Le président de l'USMF des Hauts-de-Seine
Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles des Hauts-de-Seine	Le référent du CIDFF des Hauts-de-Seine
L'association CRESUS	Le président de l'association CRESUS
L'association Médiation-en-Seine	Le président de l'association médiation-en-seine
Les défenseurs des droits	Le délégué des défenseurs des droits des Hauts-de-Seine
Le service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hauts-de-Seine	Le directeur du SPIP des Hauts-de-Seine

- Les personnes qualifiées :

La présidente du Conseil régional d'Ile-de-France
Le directeur départemental de la cohésion sociale
Un magistrat du TJ de Nanterre
Le directeur des services territoriaux de la protection de la jeune (DTPJJ)
Le directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine

1-3 Organes statutaires :

- Réunions de l'assemblée générale :

DATES	ORDRE DU JOUR	MEMBRES NON-PARTICIPANTS	DIFFICULTÉS
17 mars	<p>Pour l'année 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation des activités 2020 ; ○ Présentation des comptes 2020 avec clôture définitive du budget 2020. <p>Pour l'année 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation du budget prévisionnel 2021 et vote des subventions ; ○ Impact de la crise sanitaire sur l'activité des structures et des associations ; ○ Point sur la dépêche du Garde des Sceaux du 9 décembre 2020 et ses conséquences ○ Questions diverses. 	<ul style="list-style-type: none"> - Président des huissiers - Délégué du défenseur des droits - Président du Conseil Régional d'Île-de-France - Directeur départemental de la cohésion sociale - Directeur des services départementaux de l'éducation nationale 	
3 mai	Vote approbation des comptes 2020 du CDAD des Hauts-de-Seine, tels qu'arrêtés par le commissaire aux comptes	<ul style="list-style-type: none"> - Président de la chambre départementale des huissiers des Hauts-de-Seine 	

		<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil Régional d'Île-de-France - Directeur départemental de la cohésion sociale - Directeur des services départementaux de l'éducation nationale 	
--	--	---	--

• Réunions du conseil d'administration :

DATES	ORDRE DU JOUR	MEMBRES NON-PARTICIPANTS	DIFFICULTÉS
17 mars	<p>Pour l'année 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> o Présentation des activités 2020 ; o Présentation des comptes 2020 avec clôture définitive du budget 2020. <p>Pour l'année 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> o Présentation du budget prévisionnel 2021 et vote des subventions ; o Impact de la crise sanitaire sur l'activité des structures et des associations ; o Point sur la dépêche du Garde des Sceaux du 9 décembre 2020 et ses conséquences <p>Questions diverses.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Président de la chambre départementale des huissiers des Hauts-de-Seine - Président du Conseil Régional d'Île-de-France - Directeur des services départementaux de l'éducation nationale 	
6 juillet	Solde de la subvention budgétaire 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Président de la chambre départementale des huissiers des Hauts-de-Seine 	

		<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil Régional d'Île-de-France - Le Directeur territorial des services de la PJJ des Hauts-de-Seine 	
29 novembre	Répartition des crédits complémentaires octroyés au CDAD des Hauts-de-Seine par la Chancellerie, par avenant à la convention attributive de subvention du 22 octobre 2021.		

2- Moyens attribués au CDAD :

2-1 Moyens budgétaires et comptables :

- Budget :

- ❖ Eléments généraux :

Les recettes du CDAD **pour l'année 2021** se déclinent ainsi :

- 223 711 euros de la Chancellerie dont :
 - o 8 711 euros de la Chancellerie (7 947€ (crédits complémentaires permanences) + 534€ (crédits signalétique PJ) (avenant 2 et 3) + 230€ (arrêté attributif de subvention du 9/12/2021))
 - o 9 700 euros de subvention fléchée de la chancellerie, dédiée à la médiation familiale
- 42 000 euros du Conseil départemental
- 10 000 euros du FIPD pour les permanences affaires familiales

Soit un total de recettes s'élevant à 275 711 euros.

Après une baisse de 7,8 % des crédits de la chancellerie en 2020, une nouvelle baisse de 2 % est constatée.

- ❖ Pilotage budgétaire :

Le CDAD dispose de deux tableaux de suivi :

- Un tableau de suivi des dépenses et des recettes qui permet de vérifier le solde des comptes
- Un tableau de suivi du versement des subventions aux associations

❖ **Montant du fonds de roulement et nombre de mois d'activité correspondant au 31 décembre de l'année 2021 :**

Au 31 décembre 2021, le fond de roulement du CDAD s'élève à un montant de 69 182,64 euros, soit 2,07 mois de fonctionnement.

❖ **Conformité des contributions par rapport à l'annexe financière :**

Les contributions des membres du GIP diffèrent de l'annexe financière, soit en raison d'un désengagement de certains membres, soit en conséquence de la répercussion de la crise sanitaire.

En effet, le conseil régional d'Île de France et l'éducation nationale ne participent plus au financement du GIP.

Pour l'année 2021, la contribution de la CARPA a été fixée à 10 000 euros.

S'agissant de la chambre des notaires, la contribution financière est fixée à 100 224 euros.

❖ Contribution du ministère de la justice (hors subvention fléchée) :

	Montant demandé en 2021 par le CDAD	Montant délégué par la cour d'appel	Date de versement
Subvention initiale	250 000,00 euros	119 300,00 euros	30/03/2021
Solde subvention (avenant n° 1)	0	86 000,00 euros	12/08/2021
Subvention compl n° 2 (financement signalétique PJ)	534,00 euros	534,00 euros	21/09/2021
Subvention compl n° 3 (permanences)	15 513,00 euros	7 947,00 euros	22/11/2021
Attributif de subvention	0	230,00 euros	15/12/2021
TOTAL :	266 047 euros	214 011,00 euros	
Pourcentage de la subvention du ministère de la justice par rapport aux autres contributions financières du CDAD :			80,45 %

❖ Focus sur les consultations des professionnels du droit :

	Avocats	%	Notaires	%	Huissiers	%
Montant des consultations payées par le CDAD	44 644,4	100	0	0	0	0
Montant des consultations réalisées au titre d'un apport	0	0	100 224	100 %	0	0
TOTAL		100%		100%		100%

Compte financier et comptes annuels de l'expert-comptable joints

- **Comptabilité :**

Le CDAD des Hauts-de-Seine est géré en comptabilité privée. Le groupement dispose d'un expert-comptable et d'un commissaire aux comptes.

L'expert-comptable et le commissaire aux comptes effectuent des vérifications avant la préparation du conseil d'administration consacré à la clôture et à la validation des comptes. Ils établissent chacun un rapport de l'activité financière de l'année N pour le premier conseil d'administration de l'année N+1. A cet effet, les documents comptables leur sont adressés : copie des chèques et factures, tableaux de suivi, relevés de compte de l'année, état des services faits.

Ils sont aussi sollicités de façon ponctuelle à la demande de la secrétaire générale du CDAD.

Les frais de fonctionnement liés à l'expert-comptable et au commissaire aux comptes s'élèvent à la somme de 6 908,40€ pour l'année 2021.

Le suivi des opérations financières est assuré à l'aide de tableaux internes.

2-2 Moyens en personnel du CDAD :

- Personnel mis à disposition :

2021 - Personnel mis à disposition

Organisme d'origine (ex : ministère de la justice)	Nom	Prénom	Corps d'origine (ex : DSGJ, assistant de justice..)	Date de prise de fonction	Le cas échéant, date de fin de fonction	Quotité de travail (ex : 80 %)	Fonctions exercées
Ministère de la Justice	BENARDEAU	Sylvie	DSGJ	01/07/2020		60,00%	Secrétaire générale du CDAD
Ministère de la Justice	HEDIDI	Sanaa	Assistante de justice	01/04/2020	30/11/2021	40,00%	Assistante de la Secrétaire générale du CDAD
Ministère de la Justice	CARON PEUGNIEZ	Mathilde	Chargée de mission	01/12/2020		40,00%	Chargée de mission – Cabinet de la présidente du tribunal judiciaire
Ministère de la Justice	CHEMIER	Charlotte	Assistante de justice	01/12/2021		40,00%	Assistante de la Secrétaire générale du CDAD

- Volontaire en service civique :

2021 - Volontaire en service civique

Nom	Prénom	Date de prise de fonction	Date de fin de fonction	Missions confiées

Il est à noter que le CDAD a procédé au recrutement d'un volontaire service civique pour exercer une mission sur « la lutte contre les discriminations » en novembre 2021.

Cependant, en raison des difficultés techniques rencontrées (utilisation de l'outil informatique interdite pour le recrutement de volontaire service civique), la personne recrutée a dû être redirigée vers une mission d'accueil au sein de la juridiction.

3- Actions menées par le CDAD :

La principale priorité pour le CDAD au titre de l'année 2021 a été de renouer des liens avec les structures. La mise en œuvre de la dépêche du Garde des Sceaux du 9 décembre 2020 a permis la réalisation d'un « point-justice tour » auprès de l'ensemble des structures. Lors de ces visites, le CDAD a pu présenter la nouvelle équipe, la dépêche et recenser les besoins en terme d'accès au droit. Les liens avec les structures ont également été renforcés par des réunions trimestrielles avec les responsables des structures.

Malgré un contexte sanitaire rendant l'activité du CDAD plus compliquée, de nombreuses activités ont pu reprendre au cours de l'année 2021. Pour autant, certaines activités n'ont pas pu être programmées : le festival du film judiciaire (FFJ) et les procès fictifs, InitiaDROIT.

3-1 Maillage territorial mis en place

Cf pièce jointe.

❖ Articulation avec les MJD

Les liens avec les MJD s'étaient estompés depuis plusieurs années, comme pour l'ensemble des point-justice du département. En effet, aucun lien n'existait avec les MJD en raison de l'absence de greffier au sein de chacune d'elle et de la vacance de poste de secrétaire général du CDAD. Au cours de l'année 2021, au même titre que pour toutes les structures, des visites ont eu lieu dans chaque MJD pour renouer les contacts et présenter la nouvelle équipe du CDAD.

Il convient de souligner que malgré l'absence de greffier au sein de structures, celles-ci fonctionnent. Lors des conseils de maison, l'ensemble des intervenants s'accordent à reconnaître l'utilité et la nature indispensable de ces structures.

Les rapports entre le CDAD et les MJD des Blagis et de Châtenay-Malabry sont agréables et constructifs, tant avec les agents d'accueil qu'avec les responsables des structures.

Toutefois, les rapports avec les responsables municipaux de la MJD de Gennevilliers sont plus difficiles. L'agent d'accueil de la structure effectue son maximum pour permettre à la MJD de fonctionner correctement et reste disponible pour toute sollicitation de la part du CDAD. Cependant, lors du conseil de maison du 17 mai 2021, l'activité de la MJD n'a pu être présentée. En effet, la mairie de Gennevilliers considère que l'absence de greffier entraîne l'impossibilité de rédiger un rapport d'activité et d'effectuer la remontée des statistiques. La fermeture de la

structure faute de greffier présent a même été évoquée lors d'un récent conseil de maison le 31 mars 2022, le maire ayant été appelé à se positionner sur cette éventuelle perspective.

❖ Création du PJ au TJ de Nanterre

Le tribunal judiciaire de Nanterre proposait un relais d'accès au droit au sein duquel des permanences étaient effectuées par le CIDFF 92 Nord. Souhaitant élargir l'offre de permanence et rassembler sous une même bannière l'ensemble des activités d'accès au droit proposées au sein du tribunal judiciaire, un point-justice a été créé en date du 4 novembre 2021. Ce point-justice propose des permanences en droit de la famille, droit du travail, droit des étrangers, fracture numérique, conciliateur, médiation familiale, et écrivain public. Ce sont ainsi ces associations qui œuvrent à l'accès au droit au sein du tribunal judiciaire de Nanterre.

3-2 Actions du CDAD :

• Actions thématiques :

- ❖ En faveur des détenus : un point-justice existe au sein du centre pénitentiaire des Hauts-de-Seine situé à Nanterre. Une juriste est présente quatre jours par semaine pour accompagner les personnes détenues dans la connaissance de leur droit et les accompagne dans de nombreuses démarches juridiques indispensables pour leur permettre de faire valoir leurs droits.
- ❖ En faveur des personnes étrangères : ouverture de plusieurs permanences permettant de palier les besoins dans les différentes structures grâce aux crédits supplémentaires versés au quatrième trimestre 2021.
- ❖ En faveur des personnes en situation de handicap : N/A
- ❖ En faveur des personnes hospitalisées : Cette action n'a pas été comptabilisée dans l'enquête SDSE car il ne s'agit pas d'un point-justice mais des permanences avocats sont effectuées par des avocats du barreau des Hauts-de-Seine au Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre. En 2021, ce sont 14 heures de permanences avocats qui ont pu être effectuées à destination des personnes hospitalisées.
- ❖ En faveur des jeunes :
 - L'accueil des classes et des étudiants au sein du tribunal judiciaire de Nanterre

Le confinement imposé par la situation sanitaire a contraint le CDAD à annuler ce projet pour le premier semestre de l'année 2021.

La reprise des cours en présentiel et l'amélioration de la situation sanitaire a permis d'accueillir des classes à partir du mois de novembre 2021 à raison de :

- 22 classes en moyenne par mois
- 541 élèves provenant de 14 établissements du département ou limitrophes
- 23 demi-journées

Cette année encore, le tribunal a accueilli des classes d'élèves désireux d'assister à un procès correctionnel. Ainsi, sur deux mois, des centaines d'élèves, accompagnés de leurs enseignants, ont pu découvrir le déroulement d'une audience. Cependant, l'instauration de jauges dans les salles d'audience, à la faveur du contexte sanitaire, a rendu

l'organisation de l'accueil des classes plus complexe. En effet, les places ont été limitées, il était nécessaire de répartir les classes sur trois audiences simultanées en moyenne, **réduisant le nombre de jours susceptibles d'accueillir des classes.**

En parallèle, le CDAD a continué d'accueillir des collégiens de 3ème en stage. Douze collégiens ont pu découvrir le fonctionnement du tribunal judiciaire de Nanterre. Ils ont pu assister à diverses audiences, rencontrer des professionnels de la justice et découvrir le monde judiciaire. Le CDAD a reçu des élèves curieux et désireux de mieux connaître la justice. De très bons retours nous ont été faits par les stagiaires ou encore par leurs parents.

- ❖ En faveur des personnes âgées : N/A
- ❖ En faveur des personnes en situation précaire : des permanences avocats sont effectuées par des avocats du barreau des Hauts-de-Seine au sein des neuf centres des **restaurants du cœur en application d'une convention tripartite existante depuis une dizaine d'année. Le CDAD subventionne à hauteur de 73% les permanences effectuées par les avocats, le reliquat étant absorbé par le barreau des Hauts-de-Seine.** En 2021, ce sont 148 heures de permanences avocats qui ont été effectuées.
- ❖ En faveur des femmes victimes de violences conjugales : des permanences effectuées par le CIDFF Nord au sein du point-justice de Nanterre ont été mises en place depuis plusieurs années et se poursuivent, à raison de 5 permanences hebdomadaires de 3 heures.
- ❖ En faveur des familles : N/A
- ❖ En faveur de la fracture numérique : face à la dématérialisation des **procédures d'accès** au droit et au besoin croissant identifié, le CDAD des Hauts-de-Seine a souhaité mettre en place des permanences dédiées à la fracture numérique. Ces permanences ont vocation à accompagner les justiciables dans la constitution de leurs demandes. Ces permanences sont largement plébiscitées, car elles déchargent une grande partie des associations effectuant des permanences juridiques, mais également les écrivains publics qui renvoient les justiciables vers les « e-écrivain public ». Le nombre de personnes reçues en 2021 est de 8031 personnes, **soit 20,99 % de l'activité. L'enquête SDSE n'aborde pas cette thématique et a ainsi été comptabilisée dans « autres domaines du droit ».**
- ❖ En faveur des structures France services : **Le travail collaboratif avec la préfecture s'est accru.** Sur les neuf structures France services **labellisées sur le département, cinq l'ont été en 2021.** Une formation dédiée aux structures France services du département a été dispensée par la secrétaire générale du CDAD **sur l'articulation de l'accès au droit dans le département et la complémentarité de nos missions respectives.** Une formation « socle métier » à destination des nouveaux agents France services des Hauts-de-Seine et des départements limitrophes a également été dispensée par la secrétaire générale du CDAD en juin 2021. Au 31 décembre 2021, **aucun point-justice n'est implanté en France services** mais il est à noter que deux point-justice sont situés dans les mêmes locaux que des structures France services.

- Actions de communication

La Journée nationale d'accès au droit, reconduite chaque année s'est tenue de manière dématérialisée. L'ensemble des partenaires et associations ont été invités à effectuer une courte présentation de leur entité et des actions menées pour offrir une visibilité aux acteurs de l'accès au droit sur le département des Hauts-de-Seine.

Ces présentations ont été rassemblées sur une seule vidéo transmise à l'ensemble des point-justice, partenaires et associations pour qu'ils puissent la transmettre au plus grand nombre. La vidéo a été publiée sur le site internet du CDAD.

- Outils de communication

Initiative entreprise à la fin de l'année 2020, le CDAD a entrepris une refonte totale de son site internet. Les travaux et concertations nécessaires se sont déroulés tout au long de l'année 2021 avec une maquette définitive adoptée au début du mois d'octobre 2021. Le site internet du CDAD a été désactivé au cours de l'été pour permettre au prestataire d'opérer les modifications nécessaires. La mise en ligne du nouveau site sera effectuée en 2022 en raison d'un retour attendu du centre des services informatiques du ministère de la Justice pour rendre le site sécurisé. Le premier président de la cour d'appel de Versailles souhaitant uniformiser les sites Internet des quatre CDAD du ressort, la maquette a été transmise pour avis à la cour d'appel de Versailles et aux autres secrétaires généraux.

Lien du site du CDAD des Hauts-de-Seine : <https://www.cdad-hautsdeseine.justice.fr/>

Le guide l'accès au droit a été mis à jour et distribué régulièrement aux point-justice, associations, partenaires et structures France services. Le nouveau site internet prévoit un emplacement spécifique pour une accessibilité dématérialisée.

L'absence de site internet entre le mois d'août 2021 et décembre 2021 justifie qu'il ait été coché sur l'enquête SDSE 2021 une absence de site internet et a conduit le CDAD à se doter de plusieurs réseaux sociaux, des comptes Facebook, Twitter, LinkedIn ainsi que d'une chaîne YouTube ainsi créés.

4- Bilan de l'année 2021 :

Comme mentionné dans les précédents rapports d'activité, le CDAD Hauts-de-Seine a souffert de l'absence de secrétaire général pendant plusieurs mois. L'année 2021, a permis d'amorcer la remise à niveau de l'aspect administratif du CDAD, l'animation du réseau avec les structures, les différentes associations et partenaires concourant à l'accès aux droits sur le territoire.

- ❖ Le bilan de l'année 2021 pour le CDAD Hauts-de-Seine s'avère positif puisque de nombreuses actions ont été menées pour renforcer l'accès aux droits sur le département :
- Visite dans l'ensemble des point-justice du département avec la secrétaire générale du CDAD pour expliquer la dépêche du 9 décembre 2020 du garde des Sceaux et renouer les liens avec les structures ;

- Préparation et animation des réunions trimestrielles avec les responsables des point-justice ;
- Préparation des renouvellements des conventions constitutives des MJD
- **Préparation d'une convention constitutive type pour les point-justice (l'ensemble des conventions étant obsolètes) ;**
- **Création d'un point-justice au tribunal judiciaire (rédaction de la convention) ;**
- Participation et préparation des conseils de maison des MJD ;
- Mise en place de nouvelles statistiques à destination des permanenciers pour recueillir les données nécessaires à l'édition du rapport d'activité du CDAD et de l'enquête SDSE.

❖ S'agissant des outils de communication

- Une carte de l'accès au droit qui intègre l'ensemble des point-justice et des France Services existant sur le département. La carte a vocation à être affichée dans tous les point-justice, France Services et SAUJ du département ;
- Un questionnaire destiné aux point-justice pour recueillir et actualiser les données du CDAD sur la situation de chaque point-justice, avec les permanences qui y sont tenues ;
- Un guide de l'accès au droit à destination des justiciables pour leur permettre de comprendre l'objectif des permanences juridiques et de disposer de l'ensemble des coordonnées des point-justice, SAUJ et France services ;
- Supervision de la création du nouveau site internet du CDAD (réunions avec le prestataire, rédaction du contenu, validation des maquettes) ;
- Ouverture des réseaux sociaux du CDAD (LinkedIn, Facebook et Twitter).

En conséquence, le CDAD Hauts-de-Seine n'a pas ou très peu décliné les projets du BADM. Mais, il a travaillé de manière efficace et nécessaire pour renforcer la place du CDAD des Hauts-de-Seine comme coordinateur de l'accès aux droits sur le département.

Outre la difficulté des remontées statistiques par l'ensemble des structures qui ne permet pas d'obtenir une fiabilité de l'activité de l'accès au droit au sein de chaque point-justice, la difficulté majeure, au cours de l'année 2021, a été la mise en place d'objectifs par la cour d'appel de Versailles pour le versement des subventions attribuées par la chancellerie. Cette délégation en deux temps assortis d'objectifs a engendré de nombreuses difficultés et inquiétudes de la part des associations subventionnées pour la mise en place des permanences d'accès au droit. Par ailleurs, ces exigences ont alourdi le travail du secrétariat général du CDAD qui a dû organiser des conseils d'administration et des assemblées générales supplémentaires pour valider les budgets et rédiger des rapports pour justifier des actions entreprises.

5- Perspectives pour l'année 2022

5-1 Moyens prévisionnels :

Face à une demande croissante de permanences, le CDAD des Hauts-de-Seine a sollicité une subvention de 277 000 euros à la chancellerie, soit 53 000 € de plus qu'au titre de l'année 2021. Cette demande supplémentaire a été justifiée par un recensement précis des besoins en permanences sur le département.

La majorité des dépenses du conseil départemental de l'accès aux droits des Hauts-de-Seine s'effectuera à destination d'associations subventionnées pour la mise en place de

permanences dans des domaines bien identifiés. Ce versement de subventions fera l'objet d'une convention d'objectifs détaillant précisément le nombre d'heures de permanences à effectuer dans chaque point-justice ainsi que le coût horaire de chaque permanence. Ces conventions d'objectifs permettront d'effectuer plus aisément la vérification quant à l'utilisation des fonds à la fin de l'année 2022.

La reprise des activités à destination des jeunes, notamment l'accueil des classes et le festival du film judiciaire vont entraîner des dépenses supplémentaires par rapport à l'année 2021.

Concernant le fond de roulement, fin 2021, celui-ci s'élève à 61 230,59 €, soit l'équivalent d'1,83 mois d'activité. Dans l'hypothèse où les recettes ne permettraient pas de réaliser l'ensemble des activités envisagées au titre de l'année 2022, une partie du fond de roulement sera utilisée comme pour l'année 2021.

S'agissant des effectifs, il n'est pas envisagé de changement au cours de l'année 2022.

5-2 Actions prévisionnelles :

Au cours de l'année 2022, les actions nouvelles du CDAD seront les suivantes :

- Poursuite de la restructuration administrative du CDAD avec de nouvelles actions :
 - o Le renouvellement des conventions des point-justice
 - o L'élaboration de **conventions d'objectifs** pour les associations subventionnées.
- Renforcement des partenariats existants et mise en place de nouveaux partenariats :
 - o Une nouvelle association sera subventionnée pour la mise en place de permanences en matière de droit des étrangers
 - o Un **nouveau partenaire, le service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hauts-de-Seine**, participera au festival du film judiciaire aux côtés des partenaires institutionnels (le barreau des Hauts-de-Seine, la PJJ, le tribunal judiciaire et l'éducation nationale)

- Le renforcement du maillage territorial :

En accord avec les structures, le CDAD va procéder à la délabellisation de deux point-justice qui ne respectent pas les critères de labellisation (le point-justice SFM Clichy et le point-justice d'Antony)

Le CDAD va accroître les interactions avec la préfecture et les structures France-services du département notamment :

- o par la mise en place de réunions avec les autres structures du département (point-justice, SAJJ).
- o par la formation des agents France-services
- o par des réunions de travail avec la préfecture

Pour contribuer à la rationalisation et à l'implantation des structures point-justice en lien avec le développement des structures France services, le CDAD engagera une réflexion et vérifiera avec les municipalités leurs intentions de fusionner ou non les point-justice avec les structures France services situées à proximité

- La diversification des actions en faveur de publics ciblés :

En faveur des personnes les plus démunies, le CDAD va mettre en place au sein du point-justice du TJ de Nanterre des permanences spécifiques d'accompagnement à l'aide juridictionnelle en partenariat avec le CIDFF 92 Nord.

En faveur des jeunes, le CDAD permettra aux lycéens ayant participé au Festival du Film Judiciaire de bénéficier de débats animés par des professionnels de la Justice (avocats, magistrats, agents de la PJJ, du SPIP...).

5-3 Observations éventuelles :